



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

**Convention entre la Ville de Niort et le C.C.A.S. pour la fourniture
de repas aux élèves du groupe scolaire Edmond Proust**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020025

Enseignement Primaire et Temps Libre

**Convention entre la Ville de Niort et le C.C.A.S. pour la
fourniture de repas aux élèves du groupe scolaire Edmond Proust**

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

- La préparation des repas au groupe scolaire Edmond Proust est assurée par le C.C.A.S. au moyen de la cuisine centrale du site de la Coudraie.

Pour assurer le remboursement au C.C.A.S. des repas pris par les élèves et régler les conditions de mise à disposition des locaux et d'utilisation de ces derniers, une convention a été conclue le 1er janvier 1993 et renouvelable tous les trois ans. Arrivée à expiration, il convient donc de la renouveler à compter du 1er janvier 2002.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le C.C.A.S..
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le C.C.A.S.

Les crédits nécessaires au paiement sont inscrits au B.P. 2002 au chapitre 922-2511, compte 6042.

(Bernard BELLEC, Président du C.C.A.S., n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)